

A



HarnaisPro

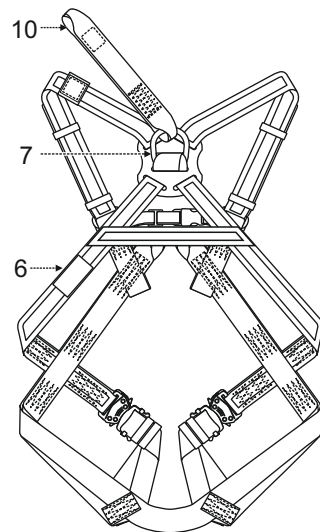
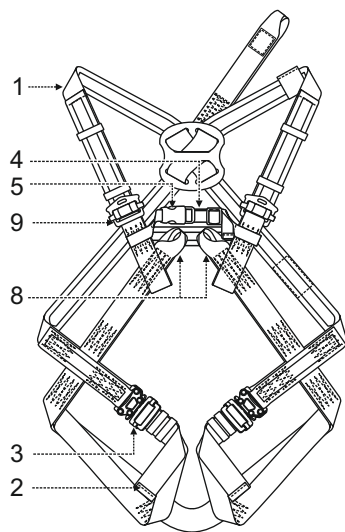
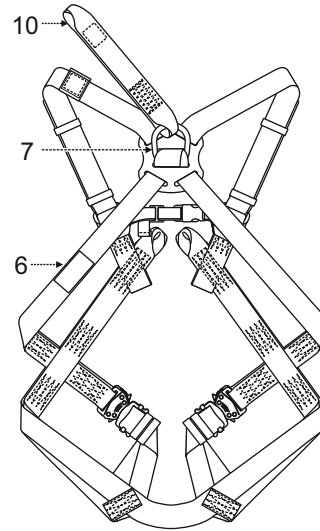
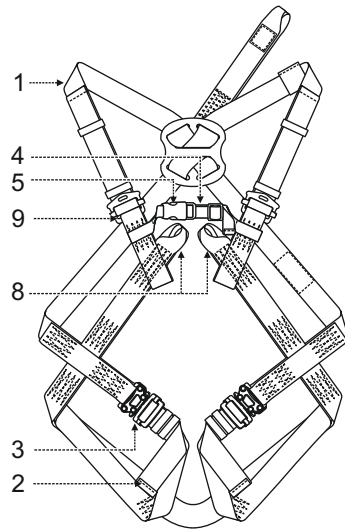
CE 0082

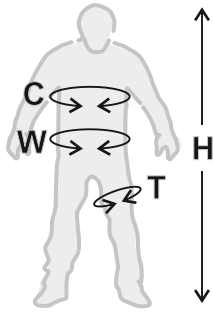
EN361:2002

FR Harnais de sécurité

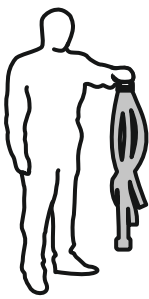
B

HP32TEC



C

	S	M-XL	XXL	XXXL
H	155 cm - 170 cm	164 cm - 180 cm	180 cm - 195 cm	190 cm - 210 cm
W	75 cm - 110 cm	85 cm - 120 cm	90 cm - 140 cm	95 cm - 150 cm
C	70 cm - 90 cm	85 cm - 100 cm	100 cm - 130 cm	110 cm - 140 cm
T	40 cm - 60 cm	50 cm - 75 cm	60 cm - 85 cm	75 cm - 100 cm

D

D.1



D.2



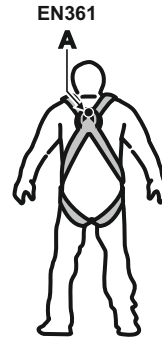
D.3



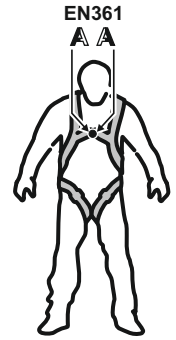
D.4



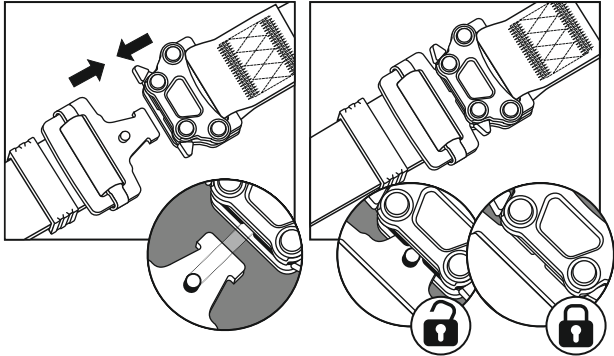
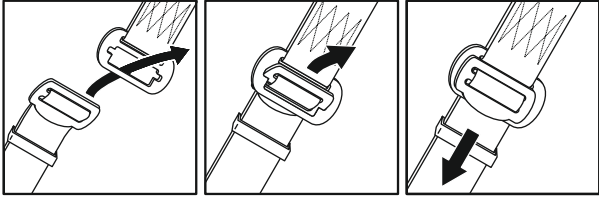
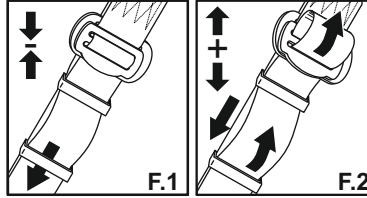
D.5



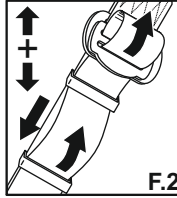
D.6



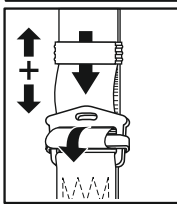
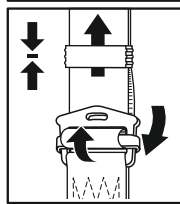
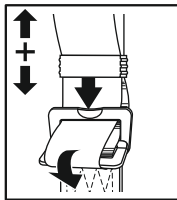
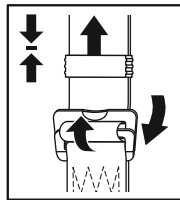
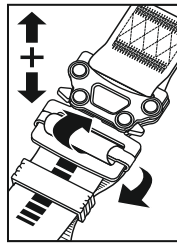
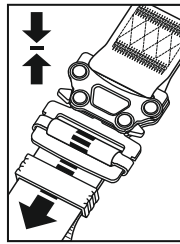
D.7

E**F**

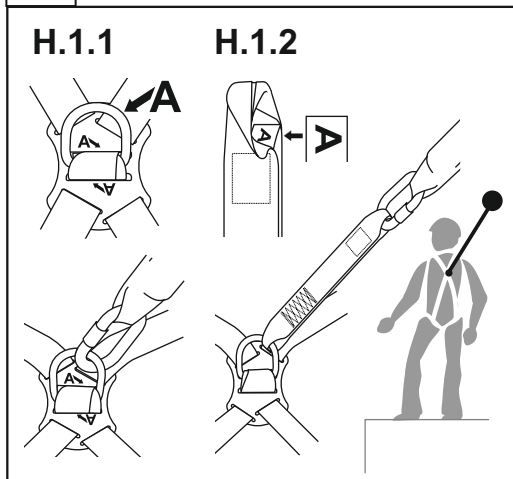
F.1



F.2

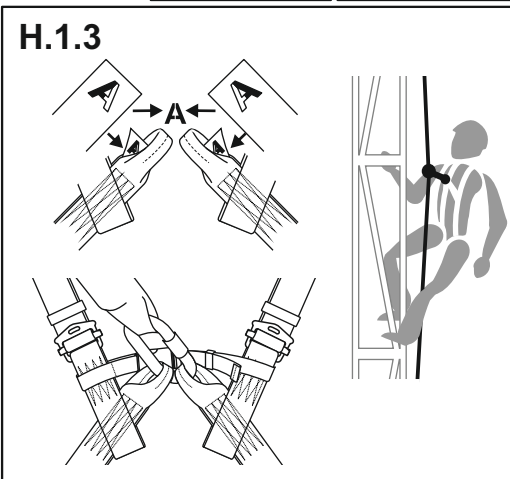
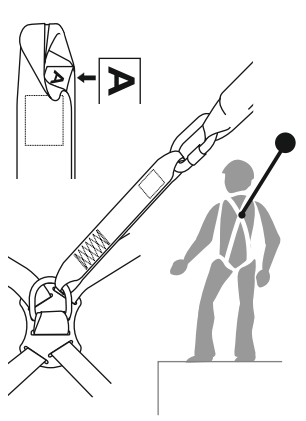
**G**

- a — HP
- b — Harnais de sécurité
- c — Ref.
- d — Taille:
- e — Mois et année de fabrication: MM/YYYY
- f — Numéro de série: XXX XXX
- g — EN 361:2002
- h — CE 0082
- i — i
- j — HarnaisPro

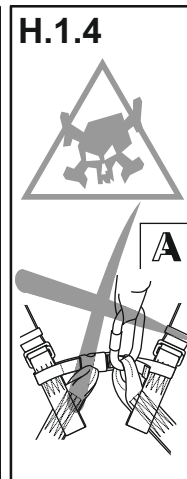
H.1

H.1.1

H.1.2



H.1.3



H.1.4

FR – ATTENTION : Avant toute utilisation du dispositif, il faut lire attentivement et comprendre le mode d'emploi.

A. DESCRIPTION

Le harnais de sécurité est un dispositif permettant de soutenir le corps de l'utilisateur et de le protéger en situation de risque de chute avec les systèmes de protection contre les chutes de hauteur visés dans la norme EN 363. Le harnais de sécurité peut être utilisé par un utilisateur à condition que son poids, comprenant le poids de tous ses outils et équipements, ne dépasse pas 140 kg. La charge de travail maximale du harnais de sécurité égale à 140 kg conformément à la norme EN 361 est admise à condition d'utiliser un élément absorbateur d'énergie dans le sous-ensemble antichute qui est destiné à être utilisé avec une charge de 140 kg. L'élément absorbateur d'énergie doit avoir été testé conformément à la norme Rfu 11.062 ou la norme EN applicable.

Le harnais est certifié conforme aux normes :

EN 361 en tant que harnais de sécurité destiné à être utilisé dans les systèmes de protection contre les chutes de hauteur;

Matériaux de base :

- sangles : – aramide / polyester / polyamide
- boucles de connexion et de réglage : acier
- anneau d'attelage en D : acier

B. DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS

1. Ceinture épaule
2. Ceinture cuisse
3. Boucle cuisse de connexion et réglage
4. Ceinture poitrine
5. Boucle poitrine de connexion et réglage
6. Caractéristique du dispositif
7. Anneau d'attelage arrière en D (A) pour les systèmes de protection contre les chutes de hauteur – EN 361
8. Boucles d'attelage avant (A) pour les systèmes de protection contre les chutes de hauteur – EN 361
9. Boucle de réglage de la ceinture épaule
10. Élément de rallongement de la boucle arrière du harnais (A) pour les systèmes de protection contre les chutes de hauteur..

C. TAILLES

Les harnais sont fabriqués en quatre tailles différentes :

- petite : S
- universelle : M-XL
- très grande : XXL
- très grande+ : XXXL

D. COMMENT METTRE LE HARNAIS :

- D.1 Soulever le harnais par l'anneau arrière D. Agiter le harnais pour que les ceintures se placent de manière libre.
- D.2 Mettre les ceintures épaule une après l'autre, en faisant attention à ce qu'elles ne s'entremêlent pas.
- D.3 Fermer la boucle poitrine avant et régler la ceinture poitrine.
- D.4 Boucler et ajuster les ceintures cuisse. Les ceintures doivent serrer les cuisses de l'utilisateur.
- D.5 Boucler et ajuster la ceinture de maintien au travail.
- D.6 Régler les ceintures épaule, sans serrer trop fort.
- D.7 L'anneau d'attelage arrière en D doit se retrouver entre les omoplates de l'utilisateur.

E. CONNEXION DES BOUCLES

F. RÉGLAGE DES CEINTURES

- F.1 Raccourcissement
- F.2 Allongement

G. DESCRIPTION DU MARQUAGE

- a) Symbole du modèle
- b) Type de dispositif
- c) Numéro de catalogue
- d) Taille du harnais
- e) Mois et année de fabrication
- f) Numéro de série du harnais
- g) Numéro/année de la norme européenne
- h) Symbole CE et numéro de l'organisme notifié responsable pour la surveillance du processus de fabrication de l'équipement
- i) ATTENTION : il faut lire et comprendre le mode d'emploi avant toute utilisation du dispositif ;
- j) Marquage du fabricant ou du distributeur du dispositif

H. RACCORDEMENT DU HARNAIS

H.1 CONNEXION DE SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR – EN 361

Le dispositif antichute peut être raccordé uniquement aux éléments d'attelage du harnais de sécurité marqués de la lettre A majuscule.

Le système peut être connecté uniquement :

- directement à l'anneau d'attelage arrière en D (H.1.1),
- aux deux boucles du point d'attelage poitrine en même temps. Les boucles marquées de la moitié de la lettre A doivent être connectées ensemble au système de protection contre les chutes de hauteur (H.1.2). Il est interdit de connecter le système de protection contre les chutes de hauteur à une seule boucle du point d'attelage poitrine marquée de la moitié de la lettre A (H.1.3). Il est strictement interdit de fixer un système antichute sur une seule boucle avec la moitié de la lettre A (H.1.4).

I. CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Au moins une fois tous les 12 mois d'utilisation, à commencer par le premier jour d'utilisation, le dispositif doit être soumis à un contrôle périodique. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par une personne compétente, possédant le savoir nécessaire et formée en matière de contrôles périodiques des équipements de protection individuelle. Les conditions dans lesquelles le dispositif est utilisé peuvent influencer sur la fréquence des contrôles périodiques qui peuvent éventuellement être nécessaires plus souvent qu'une fois tous les 12 mois. Chaque contrôle périodique doit être inscrit dans la carte d'utilisation du dispositif.

J. DURÉE DE VIE MAXIMALE

Le dispositif peut être utilisé pendant 10 ans à compter de la date de sa fabrication.

ATTENTION : La durée d'utilisation maximale dépend de l'intensité et de l'environnement d'utilisation. L'utilisation du dispositif en conditions difficiles, en contact fréquent avec l'eau, des bords tranchants, en températures extrêmes ou en contact avec des substances abrasives, peut nécessiter la mise au rebut même après une seule utilisation.

K. MISE AU REBUT

Le harnais doit être immédiatement mis au rebut et détruit de manière permanente s'il a servi à arrêter une chute, s'il n'a pas réussi le contrôle périodique ou s'il existe le moindre doute quant à sa fiabilité.

L. RÈGLES PRINCIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL PROTÉGEANT CONTRE LA CHUTE DE HAUTEUR

L'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement par des personnes formées à son usage.

L'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut influencer sur la sécurité pendant l'utilisation quotidienne ou en mode de secours.

Il faut préparer un plan de sauvetage qui pourra être implémenté en cas de besoin pendant le travail.

lorsqu'on est en suspension dans l'équipement de protection individuelle (par exemple après l'arrêt d'une chute), il faut faire attention aux symptômes causés par la suspension afin d'éviter les conséquences négatives de la suspension, il faut s'assurer qu'un plan de sauvetage adapté a bien été préparé. Il est conseillé d'utiliser des sangles de soutien.

il est interdit d'effectuer une quelconque modification au niveau de l'équipement sans l'accord écrit de la part du fabricant.

une quelconque réparation de l'équipement ne pourra être effectué que par le fabricant ou par son représentant autorisé.

l'équipement de protection individuelle ne peut pas être utilisé de manière non conforme à sa destination.

l'équipement de protection individuelle est un équipement personnel et devrait être utilisé par une seule personne.

avant l'utilisation, assurez-vous que tous les éléments formant le système de protection contre la chute fonctionnent ensemble de manière appropriée. Vérifiez périodiquement les connexions et l'adaptation des éléments de l'équipement afin d'éviter leur relâchement ou déconnexion accidentels.

il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection individuelle, au niveau desquels un quelconque élément trouble le fonctionnement d'un autre.

avant toute utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut l'examiner de manière attentive, afin de s'assurer qu'il est en bon état de marche.

pendant la vérification précédant l'utilisation, il faut bien contrôler tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention à tout dommage, toute trace d'usure, de corrosion, de frottement, de faille, ainsi qu'à tout dysfonctionnement. Pour les différents dispositifs, il faut faire particulièrement attention aux éléments suivants :

- dans les harnais de sécurité, les baudriers-cuissards et les ceintures de maintien au travail : aux boucles, aux éléments de régulation, aux points d'ancrage (les boucles), les sangles, les coutures, les passants ;

- dans les amortisseurs de sécurité : aux nœuds d'ancrage, la sangle, les coutures, le revêtement, les connecteurs ;

- dans les cordes et les supports d'assurage textiles à corde : à la corde, aux nœuds, aux cosses, aux connecteurs, aux éléments de régulation, aux épissurages ;

- dans les cordes et les supports d'assurage à corde : les câbles, les serre-câbles, les nœuds, les cosses, les connecteurs, les éléments de régulation ;

- dans les antichutes à rappel automatique : la corde ou la sangle, le bon fonctionnement de l'enrouleur et du mécanisme de blocage, le revêtement, l'amortisseur, les connecteurs ;

- dans les antichutes mobiles : le corps-support, le déplacement correct sur le support d'assurage, le fonctionnement du mécanisme de blocage, le rouleau, les vis et les rivets, les connecteurs, l'amortisseur de sécurité ;

- dans les éléments en métal (les connecteurs, les crochets, les ancrages) : le corps-support, les rivetages, le cliquet principal, le fonctionnement du mécanisme de blocage.

au moins une fois par an, tous les 12 mois d'utilisation, l'équipement de protection doit être mis hors d'usage et faire l'objet d'un contrôle périodique approfondi. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par des personnes compétentes, possédant le savoir-faire nécessaire et formées dans ce domaine. Le contrôle peut également être effectué par le fabricant de l'équipement ou par un représentant autorisé du fabricant.

dans certains cas, lorsque l'équipement de protection a une structure complexe, comme c'est le cas, par exemple, pour les antichutes à rappel automatique, les contrôles périodiques peuvent être effectués uniquement par le fabricant de l'équipement ou par une personne autorisée par celui-ci. Après le contrôle technique périodique, la date du contrôle technique suivant sera déterminée.

les contrôles périodiques réguliers sont une question cruciale en ce qui concerne l'état de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur qui dépend du bon fonctionnement et de la résistance de cet équipement.

pendant le contrôle technique périodique, il faut vérifier la lisibilité de tous les marquages de l'équipement de sécurité (les caractéristiques du dispositif donné). Ne pas utiliser l'équipement si son marquage est illisible.

une question de sécurité importante est liée au fait que si l'équipement est vendu vers un pays autre que son pays d'origine, le fournisseur de l'équipement doit joindre à l'équipement un mode d'emploi et d'entretien, des renseignements sur les contrôles périodiques et les réparations de l'équipement rédigés dans la langue en vigueur dans le pays où l'équipement sera utilisé.

l'équipement de protection individuelle doit être immédiatement mis hors d'usage et détruit (ou il faudra appliquer d'autres procédures visées dans le mode d'emploi) s'il a servi à arrêter une

